

République Française
Département de l'Ain
Arrondissement de
Belley
Canton de Lagnieu



COMMUNE DE LEYMENT
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU vendredi 16 décembre 2022
N°61

Nombre de conseillers
Présents : 9
Absents : 6
Excusés avec pouvoir : 2
Votants : 11

Date de convocation :
08/12/2022

Objet :

Facture géomètre pour
division du terrain suite
vente d'EUROSERUM à
la Laiterie de la Cotière.

L'an deux mil vingt-deux, le seize décembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel Klingler, Maire ;

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Monique Nowaczyk, Brigitte Seve, Ophélie Janaudy et Messieurs Emmanuel PETAT, Cédric Butzer, Alain Peillon.

Membres excusés : Marie Villecourt a donné procuration à Sandrine Bricourt – Morgan Michalet a donné procuration à Josiane Charmont – Eric Elie.

Absents : Cindy Rochereau – Denis Renault – Romain Grillot

M. Le Maire rappelle que suite à la cession de l'entreprise EUROSERUM à la Laiterie de la Cotière, la commune doit acquérir la parcelle sur laquelle se trouve la station d'épuration et en récupérer la gestion.

Il explique que l'ancien Conseil municipal, dans sa séance du 28 mai 2021, avait validé la prise en charge des frais de géomètres relatifs au découpage du terrain sur lequel se trouve la station. Il ajoute que la Laiterie de la Cotière sous le nom de SCI LEYMENT, ayant déjà réglé les frais de géomètre, la commune doit leur rembourser ces frais.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la facture de SCI LEYMENT qui s'élève à 4410€.

Monsieur Le maire demande au Conseil municipal l'autorisation de procéder au paiement règlement de cette facture.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à verser la somme de 4410€ à la SCI LEYMENT correspondant aux frais de géomètre pour le découpage de la parcelle sur laquelle se trouve la station d'épuration.

CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération,

Pour copie conforme,
Le Maire

Lionel



Accusé de réception en préfecture
001-210102133-20221216-2022_61-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2022